En cour d'assises les inculpés firent des aveux complets.

Le président de la République, considérant la jeunesse d'Octave Robin, et tenant compte de l'ascendant que son frère aîné a pu exercer sur son esprit, a usé envers lui de son droit de grâce et commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Nouvelles Étrangères

LA CANDIDATURE BISMARCK

Berlin, 17 avril, 8 heures. — Les chiffres complets de l'élection dans la 19e circonscription du Hanovre sont les suivants : M. de Bismarck, 7,557 ; M. Schmalfeld, socialiste, 3,938; M. Plate, guelfe, 3,348 ; M. Adloff, progressiste, 2,619. Les adversaires de l'ex-chancelier réunissent donc 9,890 voix, c'est-à-dire une majorité de plus de 2,200 voix.

Il a manqué près de 1200 voix à M. de Bismarck pour atteindre la majorité. Un scrutin de ballottage est donc nécessaire.

Dans l'élection de 1890 le candidat national libéral, M. Gebhard, avait été élu au scrutin de ballottage par 13.722 voix contre 6.255 à son concurrent socialiste. Au premier tour les voix s'étaient ainsi réparties ; national-libéral, 8.686 ; socialiste, 4.888 ; guelfe, 2.332 progressiste, 1.798.

L'incident Italo-Américain

Rome, 17 avril. — M. di Rudini a déclaré hier à la Chambre, qu'il n'avait pas encore reçu de note de M. Blaine, au sujet des Italiens lynchés à la Nouvelle-Orléans.

Il a ajouté qu'il ne considérerait l'incident comme terminé que lorsqu'une instruction serait ouverte contre les coupables et lorsque le principe d'une indemnité serait admis.

Cependant, je crois savoir que la réponse du gouvernement de Washington est parvenue à la Consulta hier soir.

Dans ce document, M. Blaine, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dit que son gouvernement ne doit aucune indemnité aux victimes de la Nouvelle-Orléans.

Il rappelle l'incident hispano-américain, qui se produisit en 1851 et la réponse de son prédécesseur, M. Wether, qui refusa toute indemnité aux Espagnols qui avaient été attaqués.

M. Blaine ajoute que les Italiens jouissent aux Etats-Unis des mêmes garanties que les Américains; que les tribunaux sont ouverts aux Italiens aussi bien qu'aux Américains et qu'il n'est pas certain que le traité de 1871 ait été violé.

Le secrétaire d'Etat termine en disant que la compétence juridique de cet accident appartenant aux tribunaux de la Louisance, tout ce que peut faire M. le président Harisson, c'est de recommander que les coupables soient jugés.

Dernière Heure

LE PREMIER MAI

Bruxelles, 17 avril. — La *Gazette* publie la nouvelle suivante : A la suite de négociations entre les deux gouvernements, des mesures spéciales de police ont été prises à la frontière franco-belge, à l'effet d'empêcher les agitateurs socialistes français de pénétrer sur le territoire de la Belgique.

Les commissaires de police des bureaux frontières de France, ont reçu l'ordre de signaler par télégramme le passage des gens suspects aux brigades de gendarmerie belge, et celles-ci doivent appréhender les personnes signalées et les reconduire à la frontière sur le champ.

Mouvement gréviste

A LILLE

Les grévistes de la maison Duhem et Cie se sont réunis hier soir, comme ils l'avaient décidés, sous la présidence du dévoué citoyen Lambert.

Ils ont continué à s'occuper de leur organisation pour le recueil des souscriptions.

Puis, le citoyen Lambert a fait part de la conférence qu'il avait eue, dans la matinée avec les grévistes *forcés*, qui sont les plus malheureux dans cette grève, puisque, n'étant pas grévistes volontaires, ils ne participent pas à la distribution des secours et qu'ils sont cependant obligés de chômer. Dans cette entrevue, il a été décidé qu'ils exigeraient de M. Duhem de recevoir une huitaine de prévenance. Une lettre a été adressée séance tenante au patron, pour lui faire part de cette décision, et lui dire en même temps qu'ils sont disposés à travailler pendant les huit jours s'il le voulait.

Avant leur entrevue avec le citoyen Lambert, ces ouvriers avaient fait une démarche près du directeur de l'usine Duhem, qui leur avait dit ignorer la cause de la grève !...

Un membre de la chambre syndicale de l'industrie textile annonce que le comité de cette chambre a décidé d'envoyer le citoyen Lambert à la réunion qui doit avoir lieu dimanche à Armentières. Il est spécialement chargé de fournir les plus amples explications sur la grève Duhem et Cie.

La continuation de la grève est ensuite votée à l'unanimité et par acclamation.

Avant de lever la séance, le président engage les grévistes qui font partie du syndicat, à assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin à 10 h. 1/2, chez M. Delcourt, rue J.-J. Rousseau.

La prochaine réunion est fixée à lundi à 8 heures du soir.

A ANOR

La grève continue au tissage Gédéon Poulain. Aucune entente n'a encore été faite. Les ouvriers ont parcouru les rues de Fourmies et se sont arrêtés à la librairie de M. Bachy, directeur du *Journal de Fourmies*, où les délégués se sont présentés pour une rectification à l'article paru mercredi dans son journal.

A FOURMIES

Jeudi, les tisseurs et tisseuses de la maison Flament se sont mis en grève par suite du rabais plus ou moins considérable qu'on voulait leur faire supporter. Ils réclament une augmentation de salaire sur tous les articles.

Le même jour, à la rentrée de trois heures, les rattacheurs de chez MM. Jacquet, père et fils, se sont aussi mis en grève.

Vendredi, les rattacheurs des usines Maillard, Picot et François Bachy, ont aussi cessé le travail en réclamant une augmentation de 25 à 50 cent. par jour.

Vendredi après-midi, aucune entente n'avait encore été faite entre les patrons et les ouvriers.

Espérons qu'un arrangement ne tardera pas et que les patrons comprendront les besoins des ouvriers.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Départ du Directeur des Contributions indirectes. — M. Zelger, directeur des contributions indirectes pour le département du Nord, atteint par la limite d'âge, a été admis récemment à la retraite après 46 années de services salariés. Il n'exerçait ses importantes fonctions dans notre département que depuis deux ans et demi et y avait conquis, par son affabilité et la droiture de son caractère, de nombreuses sympathies.

Comme la plupart de ses contemporains, il n'est parvenu à la haute situation qu'il occupait que par un travail opiniâtre et après avoir coopéré à la plupart des branches de service qui font de la Régie des Contributions indirectes la plus considérable des administrations financières.

La distinction de ses services a valu à M. Zelger le ruban de la Légion d'honneur peu avant son arrivée à Lille. Le personnel du département de Meurthe-et-Moselle qu'il administrait, reconnaissant pour les marques de bienveillance qu'il ne cessait de lui prodiguer, a rehaussé cette distinction en faisant hommage, au chef qu'il estimait, d'une croix ornée de pierres précieuses.

En quittant notre ville, cet honorable fonctionnaire emportera certainement les regrets du personnel du département du Nord qui compte plus de 1200 agents et des nombreux industriels et commerçants qui, dans les relations de service, ont pu apprécier sa rondeur dans le réglement des affaires, sa grande franchise et sa parfaite loyauté.

Le ministre n'avait, jusqu'ici, confié la direction de ce département qu'à des chefs éprouvés et comptant un assez grand nombre d'années dans leur emploi. Il a dérogé aux traditions en y appelant un homme très jeune encore et débutant dans ses hautes fonctions. Il est à espérer que, tout en défendant les intérêts de l'Etat, il saura sauvegarder ceux du commerce et des nombreuses et importantes industries qui ont, avec son personnel, des rapports journaliers qui ne sont pas toujours exempts de difficultés.

M. Jules Cambon. — Le *Figaro* publie dans ses instantanés le portrait à la plume de M. Jules Cambon, notre ancien préfet nommé gouverneur de l'Algérie :

A Lyon, tout au bout de la rue de la République, un vieux palais bordé de jolies grilles dorées, le long desquelles un factionnaire se promène... A l'entresol, un cabinet officiel — palissandre et velours vert... Commodément installé parmi les dossiers, le geste épanoui, les jambes croisées et la tête haute, dans une posture familière et digne à la fois M. le préfet — le nouveau gouverneur de l'Algérie — donne une audience.

Quarante-six ans. Tenue quelconque d'homme du monde. Haute stature. La tête, ronde, joufflue et robuste, encadrée de favoris châtain clair, un peu long. Sous le cristal du binocle, un œil éveillé et spirituel. Le nez droit, court, légèrement épaté, accentue l'expression malicieuse de la physionomie. Moustache fine et rare. Cheveux courts, correctement taillés en brosse.

Et tout de suite on s'aperçoit qu'on est devant « quelqu'un ».

Le parler lent, précis, est celui d'un flegmatique qui sait beaucoup de choses... Aimé d'ailleurs et très respecté de ses administrés qui, tous, saluent en lui le fonctionnaire idéal : bienveillant sans afféterie, décoratif sans pose, sérieux sans pédantisme et jovial sans vulgarité.

Les états de service ? Très brillants.

Ancien secrétaire de la conférence des Avocats. — Ancien auditeur au Conseil d'Etat. — Chef de service au gouvernement général de l'Algérie. — Préfet de Constantine. — Secrétaire général de la préfecture de police à Paris. — Préfet du Nord. — Préfet du Rhône.

Signes particuliers : Commandeur de la légion d'honneur et frère de l'ambassadeur de France à Madrid.

Et puis j'oubliais : Parisien. Parisien pour tout de bon, — né à Paris.

— Il y en a donc encore?

— Oui, madame. Pas beaucoup ; mais il y en a.

Distinctions honorifiques. — Le *Journal officiel* annonce les récompenses suivantes :

A M. Dewitter, préposé des douanes, témoignage de satisfaction pour le sauvetage d'un homme à Dunkerque, le 3 janvier 1891 ; à M. *Delpierre, matelot, un témoignage officiel de* satisfaction, sauvetage d'un homme à Swansea (Angleterre), le 16 février 1891; à M. Wens, cantonnier, un témoignage officiel de satisfaction, sauvetage d'un homme à Dunkerque, le 27 février 1891.

Une médaille d'argent 1re classe à M. Danvers Charles, caporal au bataillon des sapeurs pompiers de Lille, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

Il s'est distingué de nouveau dans des incendies et a été gravement blessé en combattant un de ces sinistres.

Une médaille de 2e classe à M. Schreider Jean, préposé des douanes en résidence de St-Hilaire ; le 18 décembre 1890, il a résolument pénétré dans une maison incendiée pour porter secours à une femme âgée dont les vêtements avaient pris feu.

Une mention honorable à M. Jaspard François, garde-champêtre à Bruille-lez-Marchiennes, qui, à Valenciennes, le 2 juin 1889, a aidé à l'extinction d'un violent incendie ; il s'était déjà fait distinguer dans d'autres sinistres.

Une médaille d'argent de deuxième classe à M. Laurent Ludovic, garde-barrière à Orchies.

Des mentions honorables : A M. Ariotti-Ange-Pierre, sous-brigadier de la police municipale de Dunkerque ; Garal Ferdinand, commissionnaire public à Lille; Chaux Auguste, garde-champêtre à Hem-Lenglet, qui ont maîtrisé des chevaux attelés à des voitures.

Une médaille de 2e classe à M. Hélie, Victor-Emile, chef de gare à Cambrai, qui s'est fait remarquer dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant deux personnes sur le point d'être écrasées par un train. — Une médaille de 2e classe à M. Houseaux, Arthur, cultivateur à Lallaing, qui n'a pas hésité, malgré un froid rigoureux, à se jeter dans la Scarpe pour en retirer un marinier.

Des mentions honorables à MM. Hétille Louis-Auguste, marinier à Mortagne, sauvetage d'un instituteur tombé dans le canal de Saint-Amand ;

Forêts Louis, tisseur à Maurois, qui a porté secours à trois enfants sur le point de se noyer dans une abreuvoir recouvert de glace.

Une médaille de 1re classe à M. Debarge, éclusier à Lens, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe, qui a accompli un nouveau sauvetage dans des conditions très périlleuses.

Une médaille de 2e classe à M. Barlet, Ernest-François-Xavier, cocher à Arras, qui s'est élancé à deux reprises à la tête d'un cheval emporté, attelé à une voiture et a réussi à le maîtriser, il a déjà une mention honorable.

Une médaille de 2e classe à M. Edouard Way, farinier, à Arras qui a maîtrisé des chevaux emportés attelés à des voitures, une blessure.

Une mention honorable à M. Edouard Noulette, cultivateur, à Béthune, qui a sauvé un enfant sur le point de disparaître sous la glace dans le canal d'Aire à la Bassée.

Personnel administratif. — *Douanes.* — Sont nommés : Receveur à Ohain, M. François Aubert, receveur à Wallers ; receveur en cette dernière résidence, M. Palmire Hainaux, receveur à Eth, où il sera remplacé par M. Jean Goudal brigadier à Valenciennes.

LETTRES MORTUAIRES
ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion* GRATUITE *dans le Journal.*

Chronique locale

ROUBAIX

Descente de justice. — Hier après-midi, M. Legrand, juge d'instruction, est descendu à Roubaix pour interroger un employé de l'hôtel Ferraille, parent du principal locataire de la maison incendiée par Dieltjens, cour Gilson à Lille.

On se rappelle que ce dernier, arrêté à Anvers, a d'abord assassiné sa femme, puis a mis le feu à l'immeuble.

M. Legrand est retourné à Lille dans la soirée.

Les picks-pockets à l'Hippodrome. — Jeudi soir au moment où le public se pressait pour entrer à l'Hippodrome, un adroit voleur a réussi à dérober le porte-monnaie d'une dame P. D., demeurant à Bruxelles.

Le porte-monnaie contenait une somme de 160 fr. et quelques cartes de visite.

Plainte a été portée.

Concours d'armes et de boxe. — Un brillant concours d'armes et de boxe, organisé par MM. Jean Delattre et Désiré Catteau, aura lieu demain dimanche 19 avril, à trois heures précises, au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, 111.

Douze médailles seront décernées aux vainqueurs, une à la société la plus nombreuse et deux autres aux sociétés les plus éloignées.

Les changements d'adresse. — La loi militaire sur le recrutement prescrit que tout militaire de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale qui, habitant une ville où, lors de son renvoi dans ses foyers, il a déclaré se retirer, s'il vient à changer d'adresse dans cette même résidence, est tenu d'en faire la déclaration à la gendarmerie. A cet effet nous croyons utile de faire remarquer qu'un certain nombre de réservistes de Roubaix qui ne se sont pas conformés à ces instructions viennent d'être punis par le lieutenant colonel, commandant le bureau de recrutement de Lille à 2 jours de prison ; ils iront subir leur peine à la citadelle de Lille.

Une petite fille disparue. — Une fillette de deux ans, a disparu depuis mardi soir ; sa mère, Mme Clément B..., avait envoyé sa fille aînée faire une course avec sa plus jeune sœur. On ne sait comment elle s'y est prise ; toujours est-il qu'elle a, à un certain moment, perdu de vue le pauvre bébé, et que, depuis lors, on n'a plus eu de ses nouvelles. La malheureuse mère a fait des recherches dans toute la ville, et elle est presque certaine aujourd'hui que son enfant a été volé.

Un accident rue de Rome. — Hier après-midi, vers quatre heures en jouant rue de Rome avec plusieurs de ses camarades, le jeune François Lefebvre, âgé de 8 ans, demeurant chemin de la Mackellerie, fit un faux pas et tomba, se fracturant la cuisse droite.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Incident à la ménagerie. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier un roubaisien, M. Pottier, devait entrer le soir même dans la cage des fauves de la ménagerie du Hainaut, établie sur le champ de foire.

C'est au milieu d'incidents regrettables qu'a eu lieu cette représentation ; voici, du reste comment les faits se sont produits :

Mercredi soir, M. Blum, négociant en laines rue de la Gare, avait avec M. Lardeux, le dompteur une altercation qui dégénéra en querelle assez vive.

M. Lardeux aurait eu, paraît-il, des expressions malheureuses pour qualifier les Roubaisiens ; ce qu'il nie d'ailleurs énergiquement.

A la suite de cette scène, une cabale fut montée par quelques forains jaloux des recettes que fait la ménagerie et hier soir, vendredi, au moment où le public affluait au contrôle, une centaine d'individus se mirent à siffler et à huer le dompteur. La foule grossit de plus en plus et bientôt des pierres furent lancées contre la devanture de la loge.

A l'intérieur le nombreux public commençait à concevoir des craintes et on réclamait à grands cris la police, enfin celle-ci arriva mais un peu tard pour empêcher les dégâts. En effet, une grande glace avait été brisée et le contrôle était jonché de pierres et même de sabots.

Les meneurs prétendaient que M. Lardeux était prussien, ce qui est complètement faux ; il est né à Angers (Maine et Loire). Quant à la directrice Mme Delhaye elle est trop connue à Roubaix pour que sa nationalité puisse être contestée.

Les perturbateurs se sont éloignés en chantant :

A bas Hainaut
Il faut le pendre avec la corde au cou.

La représentation a néanmoins été très brillante et le public très satisfait,

* * *

Au cours de la représentation, le dompteur Lardeux a annoncé au public que Mlle Pottier pénétrera ce soir, samedi dans la cage des fauves.

Cercle horticole de Roubaix. — Dimanche 19 avril à 6 heures du soir, M. E. Griffon, professeur d'horticulture de la ville de Tournai, fera au cours de l'assemblée générale du Cercle Horticole de Roubaix, rue Pierre-Motte, salle Philémon, une conférence sur la culture de la Vigne.

L'entrée sera libre pour les amateurs qui désireraient entendre l'éminent professeur de l'école de Tournai.

Concours de chiens ratiers. — C'est demain à trois heures précises qu'aura lieu dans la grande salle du Carrousel, Place du Trichon, le grand concours de chiens ratiers organisé par le Terrier-Club roubaisien.

A chaque catégorie, 100 francs de prix, composés comme suit : 1er prix, 40 francs et diplôme, 2e prix, 30 fr. et diplôme ; 3e prix, 20 fr. et diplôme.

Une superbe médaille en argent sera jouée entre les trois premiers prix.

Le concours se fera avec excitation ; chaque chien aura cinq rats à détruire.

La mise sera de sept francs plus les rats à 0,60 ; chaque amateur pourra fournir ses rats.

L'inscription aura lieu chez M. Mesplomb, angle des rues Inkermann et Sébastopol.

Chronique colombophile. — La société colombophile Colombe et Patrie, établie chez Ivo Volck, rue de Lannoy, rappelle son concours sur Douai pour le dimanche 19 avril, 25 fr prix d'honneur, pour Roubaix seul, à partir du Laboureur, limite de Roubaix, jusqu'au bout de la rue de Lille, limite de Roubaix. Essai sur Douai, le samedi 18 avril ; mise en paniers de 6 à 8 heures du matin.

TOURCOING

Curieuse histoire de substitution de parapluie. — Un propriétaire, habitant aux Onze-Chênes, était possesseur d'un parapluie presque neuf.

Il y a quelque temps, devant sortir par un temps de pluie, il crut n'avoir qu'à mettre la main sur l'objet.

Or, quelle ne fut pas sa surprise en retrouvant à la place de son parapluie, un vieil ustensile usé, hors de service.

Notre propriétaire se demanda comment la substitution avait pu s'opérer. Il se souvint alors qu'il y a environ trois mois, une femme venant travailler à la journée chez lui, était arrivée un matin et était repartie le soir avec un parapluie.

Dans la pensée du propriétaire, il lui parut certain que c'était cette femme qui avait opéré l'échange.

Cette femme qui habite rue de Renaix, apprit qu'elle était soupçonnée, et sans tarder, elle assigna en diffamation le propriétaire devant le juge de-paix.

Que fit alors le propriétaire en présence de l'attitude de son ancienne femme à journée ?

Il vint trouver M. le commissaire de police du 1er arrondissement et déposa une plainte en bonne et due forme. Ce magistrat a de suite ouvert une enquête. Si le parapluie neuf reste introuvable, par contre, deux personnes entendues à titre de témoins, viennent affirmer qu'elles reconnaissent parfaitement le vieux comme ayant appartenu à la femme à journée.

L'affaire en est là pour le moment, nous en reparlerons s'il y a lieu.

Vol et tentatives de vols. — Dans la nuit du 16 au 17 courant, des rôdeurs ont commis un vol, et exercé plusieurs tentatives, au préjudice de divers habitants du Risquons-Tout.

Chez Mme Hus, qui demeure sur le territoire de Neuville, une poule sur six a été dérobée. Chez les époux Dhalluin Vandebenque et Dujardin sur le territoire de Tourcoing, les mêmes malfaiteurs ont tenté de fracturer les portes d'un poulailler et de deux hangars.

Il est à croire qu'ils auront été dérangés, car le chien des époux Dhalluin ayant fortement aboyé vers 2 heures 1/2 du matin, la femme Hus se leva et à la lumière d'une allumette aperçut un individu qu'elle ne pût reconnaître.

M. Duvigneau, commissaire de police du 2e arrondissement s'est transporté hier sur les lieux. Des traces de pas ont été relevées sur la terre des jardins situés derrière les maisons.

Une singulière affaire à Marcq. — M. Louis-Auguste Lemaire, âgé de 55 ans, chimiste, ancien contre-maître de l'usine de vitriol, veuf, est aujourd'hui rentier et habite Marcq-en-Barœul.

Samedi dernier, M. Lemaire qui chaque soir va à l'estaminet, était sorti à 6 heures et rentrait à neuf heurs. Il trouva sa porte ouverte et étant monté à sa chambre, il fût encore plus désagréablement surpris de voir le tiroir de sa commode ouvert.

Une montre en or à remontoir, n° 4214, valeur 180 fr., deux billets de banque de cent francs et 17 pièces de 5 fr. avaient été dérobés.

Le rentier avisa la gendarmerie du vol dont il venait d'être victime et déclara porter ses soupçons sur une fille de 21 ans qu'il avait engagée le 7 courant pour venir travailler chez lui quelques heures moyennant une rémunération de 1 fr.50.

Les gendarmes cherchèrent la jeune fileuse et l'interrogèrent.

Elle s'indigna d'être soupçonnée du vol, et déclara qu'elle avait déjà été plusieurs fois dans la maison pour un « travail de nuit » qui lui valait un salaire non de 1 fr. 50, mais de 20 francs.

Qu'il cherche son voleur, s'exclama-t-elle, ce n'est pas moi, et puisqu'il en est ainsi, qu'il m'accuse, je ne retournerai plus « lui rendre service ».

La gendarmerie continue l'enquête.

M. le Préfet du Nord à Lannoy

La coquette ville de Lannoy avait pris hier, un air de fête à l'occasion de la visite de M. Vel-Durand, préfet du Nord, nécessitée par les opérations du Conseil de révision.

Il était 8 heures 1/2, lorsque M. le Préfet est descendu à la gare de Lannoy.

Sur le quai, se trouvaient MM. Parent, maire, et Bettremieux, adjoint, ainsi que la musique municipale, sous la direction de M. Albert Goubbe. A l'arrêt du train, celle-ci exécute la *Marseillaise*.

M. le Préfet se dirige immédiatement vers la mairie, accompagné de MM. De Bellain, lieutenant-colonel du 19e chasseurs, du sous-intendant Vigerie, du lieutenant-colonel de recrutement Gravis, Blanc, médecin-major de 1re classe, Sockeel, médecin-major de 2me classe, Charrier, chef de division à la préfecture.

Sur la Grande-Place, en face de la mairie, M. le Préfet a remercié M. Goubbe, chef de la musique et a conseillé aux musiciens de continuer sans relâche leurs études.

Il a recommandé surtout les associations de secours mutuels.

Amené à parler du 1er mai M. le Préfet a montré les terribles conséquences qu'avaient eu les scènes de désordre de l'année dernière.

Il a conseillé aux ouvriers de porter leurs vœux à la mairie sans se livrer à des manifestations tapageuses.

M. Vel-Durand déclare que les revendications ouvrières ont toute sa sollicitude, mais il est faux de déclarer que la République n'a rien fait pour le peuple.

M. le préfet énumère toutes les lois votées par le Parlement en faveur de la classe ouvrière et assure que la République continuera sans arrêt l'œuvre qu'elle a si bien commencée.

Le discours de M. Vel-Durand est accueilli par les cris de : Vive la République ! Vive le préfet !

Dans la salle du premier étage de la mairie étaient présents : MM. Julien Lagache, conseiller général, Corbière, lieutenant de gendarmerie, Mouy, capitaine des douanes, Jules Roche, agent-voyer.

M. Parent, maire, a présenté au préfet, le conseil municipal et les fonctionnaires de la ville.

Voici le discours qu'il a prononcé :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous présenter mes collègues du Conseil municipal, et les fonctionnaires de la ville de Lannoy, qui se joignent à moi-même pour vous offrir les prémices de notre respectueux dévouement.

En recevant parmi nous le représentant le plus élevé de l'Etat dans le département, nous croyons utile de lui soumettre un résumé de notre situation matérielle et morale.

L'accord unanime qui règne au sein du Conseil municipal et qui ne s'est jamais démenti, nous permet d'étudier avec soin les affaires locales, et de nous en demander promptement l'exécution.

C'est ainsi que nous avons pu, tout récemment, ouvrir une nouvelle voie de communication ; construire un dépôt de pompe à incendie, et établir plusieurs fontaines publiques, qui vont donner à la population l'eau qui lui manquait.

Les besoins des vieillards pauvres et l'instruction des enfants, ces deux faiblesses, ainsi que les secours aux indigents, sont encore l'objet de la sollicitude du conseil qui pourvoit généreusement à ces différents services.

Notre situation financière nous permet d'agir ainsi sans augmenter les charges communales et même de diminuer les centimes additionnels qui grevaient notre budget.

Au point de vue de la moralité politique, les électeurs de Lannoy, ont mis quelques lenteurs à installer à la mairie une administration républicaine, mais après avoir agi dans toute la maturité de leurs réflexions, ils se sont résolument attachés aux institutions qui nous régissent.

En ce moment, ils peuvent servir d'exemple au canton tout entier, puisqu'ils ne sont plus de ceux qui mettent leur raison au-dessus de la raison universelle, de la majorité du suffrage universel.

Nous nous présentons donc aujourd'hui en vainqueurs, M. le Préfet, ce qui pourrait ne pas sembler très modeste mais c'est à nos concitoyens qu'il faut reporter l'honneur du triomphe.

Il nous importe peu de diminuer notre œuvre personnelle, si nous sommes juste envers eux.

Vous saurez bien vous souvenir de nos efforts, s'il nous revient quelque part de mérite.

Le gouvernement républicain qui aide au développement du progrès, a toute notre confiance et notre affection. Au moment où vous nous honorez, en son nom, d'une première visite, nous aimons à dire tous ensemble : Soyez le bienvenu, M. le Préfet, soyez le bienvenu au milieu de nous.

M. le Préfet a répondu qu'il était très heureux de l'exposé de la situation de la ville de Lannoy que venait de faire M. Parent.

Je connaissais déjà, a-t-il dit, l'intelligente administration de la ville et je m'associe tout entier aux efforts que vous faites pour la réussite de vos entreprises. Croyez que si mon concours peut vous être utile, il vous est tout acquis.

Je me félicite de vous adresser mes remerciements pour votre concours à l'œuvre de la République.

Un jour viendra où chacun appréciera notre œuvre et ceux-là mêmes qui nous combattent aujourd'hui deviendront d'excellents républicains.

Puis M. H. Desplechin, conseiller municipal, s'est avancé vers M. le Préfet et lui a remis la pétition suivante, concernant la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

Monsieur le Préfet,

Des conseillers municipaux confiants dans votre bienveillance, se permettent de vous soumettre les faits suivants :

Dans sa séance du 9 courant, le Conseil général a été saisi d'une proposition tendant à obtenir un vote favorable pour la construction d'une nouvelle gendarmerie hors Lannoy. Cette demande avance des faits, que nous croyons erronés, au sujet de la salubrité des locaux actuellement occupés par la gendarmerie et n'ont été exposés que pour obtenir une acception de cette assemblée

Mais ce que n'a pas dit le rapporteur, c'est que la ville de Lannoy serait dépossédée de sa brigade de gendarmerie, attendu que le terrain proposé, pour la nouvelle construction se trouve situé sur le territoire de la commune d'Hem, à 20 minutes de la place de Lannoy. Si cela se réalisait, cette amputation faite à la ville de Lannoy, chef-lieu de canton, serait très préjudiciable aux intérêts multiples de la localité.

De plus, la gendarmerie par son caractère imposant, rend des services qu'aucune autre police ne saurait égaler, soit en cas de sinistre, ou pour toute autre cause indépendante de l'administration dans une cité où travaillent 5 à 6000 ouvriers.

Dans tous les cas, même en admettant que les locaux occupés par la gendarmerie, fussent dans les conditions d'insalubrité invoquées par le rapporteur de la proposition et que notre haute administration jugeât nécessaire une nouvelle installation, nous avons la certitude que nous trouverons à Lannoy, le terrain nécessaire à la construction d'une gendarmerie offrant toutes les garanties de salubrité et de confortable.

En vous présentant les faits qui précèdent, confiants dans votre sollicitude, ils osent espérer, M. le Préfet, que le vœu de la cité lannoyenne, si profondément républicain, sera écouté par votre haute administration et qu'il lui sera donnée satisfaction.

Nous sommes avec respect, M. le préfet, vos dévoués serviteurs.

M. Vel-Durand a promis de s'occuper de cette question.

Immédiatement après, les opérations du conseil de révision ont commencé. Environ 350 jeunes gens se sont présentés.

A onze heures a eu lieu sur la Grande-Place la revue d'appel des classes auxiliaires 1878, 82, 84, 86 et 1888.

M. le Préfet a remis sur la Grande-Place une médaille de sauvetage de 2e classe au préposé de douanes Constant Gilbert, titulaire à Fretin, anciennement à Ascq.

Il y a un an dans cette commune il a arrêté au péril de sa vie deux chevaux emportés. Il est d'ailleurs porteur d'une mention honorable.

Une mention honorable a été remise en même temps, à Jules Defaux, journalier à Ascq qui a aidé Gilbert dans le dernier acte de sauvetage.

A midi, un déjeuner intime a réuni chez M. Parent, maire, les notabilités présentes : MM. Julien Lagache, Vincent, conseiller d'arrondissement, le lieutenant-colonel de Bellain, le sous-intendant Vigerie, lieutenant colonel Gravis, Blanc et Sockeel, médecins major, Charrier, chef de division à la préfecture, lieutenant de gendarmerie Corbière, M. Mornave, juge de paix, le capitaine des douanes Mouy, M. Desbouvries, conseiller d'arrondissement.

Vers deux heures et demie, M. Vel-Durand s'est rendu aux écoles de filles et garçons qu'il a visitées en détail. Il a paru enchanté de sa visite.

Ces messieurs se sont ensuite dirigés vers la gare et à 3 h. 1/2 le préfet du Nord quittait Lannoy emportant la meilleure impression de la municipalité de cette ville et de ses habitants.

LILLE

Un enfant brûlé

Jeudi soir, vers six heures et demie, un terrible accident est arrivé au domicile des époux Hemer, rue Charles-Quint, 19.

Mme Hemer, qui est blanchisseuse, était allée mettre coucher, suivant son habitude, ses trois jeunes enfants : Constant, âgé de 6 ans 1/2; Robert, 5 ans et un plus petit, dans une chambre du premier étage. Les deux premiers étaient placés dans le même lit et le plus jeune, dans un berceau.

La mère était à peine descendue, que l'aîné se rendait dans une chambre voisine et s'emparait d'une allumette avec laquelle il communiqua le feu à sa robe de nuit.

Il descendit en poussant des cris déchirants et la mère, affolée, se porta à son secours pour éteindre le feu ; ce à quoi elle ne parvint qu'en se brûlant grièvement les mains.

Malheureusement le corps de l'enfant ne formait plus qu'une plaie et les soins que lui prodigua M. le docteur Verhaeghe, appelé en toute hâte, ne purent l'enlever à la mort qui survint vers minuit.

M. Hemer, qui est confiseur, se trouve malade en ce moment, est en traitement dans sa famille à Nieppe.

Accidents. — Hier matin, vers dix heures et demie, M. Edouard Coquisan, 35 ans, journalier, demeurant rue de l'Hôpital Saint-Roch, 15, a eu la jambe droite fracturée par une pièce de fonte qui lui est tombée des mains, pendant son travail, chez M. Wauquier, constructeur, rue de Wazemmes.

— Hier, vers quatre heures et demie, M. Henri Six, 27 ans, garçon brasseur, chez M. Ducrocq, rue des Tours, 28, demeurant rue de la Baignerie, 15, chargeait un rondelle sur son camion quand, ayant glissé, il tomba et se fit une contusion au bras gauche.

Quelques jours de repos suffiront à son rétablissement.

Vol d'un panier de linge. — La personne qui, dans la journée du mercredi 15 avril, aurait été victime d'un vol d'un panier de linge marqué en partie aux initiales F W, est priée de se présenter au plus tôt au commissariat de police du premier arrondissement

Menus faits. — Albert Calboutin, 21 ans, peintre, a été déféré au parquet pour vol et abus de confiance. L'année dernière, il a pris la fuite au mois de juin en emportant une blouse de 19 fr. 20, qu'il avait reçue pour le compte de son patron, M. Lefebvre, rue Jean-Jacques Rousseau, 16. Il se faisait appeler alors Carlos Falvaro.

— La police a écroué à la maison d'arrêt le nommé Frédéric Verchelden, 56 ans, journalier, belge, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LE NORD

TERRIBLE ACCIDENT A COMINES

M. Simœns, âgé de 19 ans, ouvrier rubannier à la fabrique de M. Catteau, à Comines, a eu le bras droit pris entre une courroie de transmission qu'il voulait replacer sur un tambour, pendant la marche de la machine. Enlevé par la force motrice, il fit plusieurs fois le tour de l'arbre de couche. Transporté d'urgence à l'hôpital, les médecins appelés en toute hâte, constatèrent qu'il avait, outre une fracture à la cuisse, plusieurs lésions sur le corps. L'amputation du bras a dû être faite aussitôt. L'état de ce malheureux ouvrier inspire de vives inquiétudes.

Pont-de-Nieppe. — *Commencement d'incendie.* — Hier matin, vers une heure, un incendie, dû à la malveillance ou à l'imprudence d'un fraudeur, s'est déclaré dans un magasin de charbons appartenant à M. Padié-Leroy et situé sur le côté droit du Pont-de-Nieppe.

Quand on s'aperçut de l'incendie, les flammes qui avaient envahi tout le derrière du magasin, menaçaient de gagner le bâtiment et l'écurie, construits avec de vieux matériaux.

Fort heureusement, les pompiers de la section du Pont arrivèrent sur les lieux, avec une rapidité digne d'éloges, et enrayèrent aussitôt la marche du feu.

A deux heures du matin, à part quelques tas de charbon qui fumaient encore, l'incendie était complètement éteint.

Les dégâts s'élèvent à environ 7,000 fr. et sont garantis par la compagnie « la France. »

DOUAI

Aniche. — *Suicide.* — Le nommé Jules Dislaire, âgé d'environ 50 ans, mineur, dans le Pas-de-Calais, avait contracté une maladie qui lui avait troublé la raison. Il était venu passer une quinzaine de jours chez son frère André Dislaire, à Aniche. Il avait déjà, depuis quelque temps l'intention de se suicider, car la veille, il avait dit, à son neveu Jules, qu'il pouvait prendre son porte-monnaie, que, quant à lui, il n'en avait plus besoin. Hier à midi, il a mis son projet à exécution et on l'a retiré noyé dans le puits appartenant à son frère.

VALENCIENNES

Une voleuse. — La police a arrêté la nommée Mathilde Montroussel, âgée de 37 ans, femme de M. Paul Chatelet, journalière, sous l'inculpation de plusieurs vols.

Cette femme travaillait depuis un certain temps chez M. Veilhan, ingénieur, dont la cave est contiguë à celle de M. Burth, marchand tailleur, place d'Armes, 5. Plainte fut portée par ce dernier pour vol de 80 bouteilles de Bordeaux et 12 bouteilles de Cognac, contre la femme Chatelet.

Une perquisition fut aussitôt faite au domicile de cette femme, où l'on retrouva une cinquantaine de bouteilles vides et plusieurs pleines, semblables à celles de M. Burth. Quelques menus objets, tels que : coquetier en métal argenté, couteau manche en argent, mouchoirs de batiste, bouchons en cristal, furent également reconnus par M. Armand, avocat, chez lequel l'inculpée avait travaillé. Cette dernière a avoué ces différents vols.

M. Burth avait appliqué une bande de papier au bas de la porte du caveau et en avait fait surveiller l'entrée. C'est en sortant avec deux bouteilles que la femme Chatelet s'était fait prendre.

Elle s'introduisait dans la cave de M. Burth, à l'aide d'une fausse clef.

Elle a été écrouée.

Vol. — Vendredi vers midi 1/2, la voiture de M. Kuffin, marchand de charbon, stationnait dans la rue de Famart, quand tout à coup, le cheval partit au galop, suivit la rue des Foulons et vint buter contre le passage Boca.

Il fit voler en éclat la façade de la maison de droite dudit passage, qui n'est pas habitée en ce moment.

Il n'y a pas eu heureusement d'accident de personnes.

AVESNES

Gommegnies. — *Accident.* — Un ouvrier peintre et photographe de Gommegnies, travaillant momentanément pour le compte de M. Roune, au Quesnoy, est tombé si malheureusement en voulant sauter un fossé, qu'il s'est fracturé la jambe.

Après réduction de la fracture, par M. Delfosse, docteur au Quesnoy, le blessé a d'abord été transporté à son domicile, chez M. Druesne, et le lendemain à l'hôpital.

DUNKERQUE

Vol de charbon. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés :

Goemaere Emile, 11 ans, Allouchery Emile, 11 ans, Guérin Auguste, 11 ans, Godefroye Emile, 12 ans, Cornelis Emile, 12 ans, demeurant à Dunkerque, pour vol de soixante kilogs de charbon.

Aux sieurs Testard Henri, 9 ans et son frère, Testard Louis, 10 ans, demeurant rue des Vieux-Remparts, Guilbert Jean-Baptiste, 11 ans, et Devinck Désiré-Emile, 50 ans, journalier, demeurant rue Commartin, pour un vol pareil.

Nouvelles militaires. — M. Sixon, sous-lieutenant et porte-drapeau au 110e de ligne, est nommé lieutenant au même corps.

En cours d'assises. — Le nommé Léon Deneecker, 40 ans, veilleur de nuit à Dunkerque, vient d'être déféré devant la cour d'assises pour attentat à la pudeur.

Bourbourg. — Un procès-verbal pour vol d'une chaîne, a été dressé à la charge du nommé Henri B..., maréchal-ferrant.

Gravelines. — *Le vol de chez M. Busine.* — Nous avons annoncé hier que la gendarmerie avait mis en état d'arrestation, le sieur B..., journalier à Gravelines, sous l'inculpation de vol qualifié, au préjudice de M. Busine.

Au domicile du voleur, on a retrouvé une quantité d'objets qui ont été reconnus par M. Busine.

B... a été conduit à la maison d'arrêt.

Petite-Synthe. — *Curé irrespectueux.* — Mme veuve Villere, est décédée cette semaine en cette commune. Elle appartenait à l'église réformée de France.

Sa religion a suffi pour amener, au moment de ses funérailles, un de ces douloureux incidents, que l'on s'étonne de voir se produire encore en France, sous le gouvernement libéral et protecteur de la République.

Pendant le trajet de la maison mortuaire au cimetière, M. le curé de Petite-Synthe est venu passer à côté du cercueil, d'un air de provocation, le chapeau sur la tête. Nous ne saurions trop blâmer l'attitude de cet ecclésiastique.

Bergues. — *Tentative de vol.* — La nuit dernière, une tentative de vol a été commise chez M. Louis Verhille, négociant, rue des Dames. De fortes traces de pesées ont été constatées sur les contrevents. Dérangés sans doute par des passants, les voleurs se sont enfuis.

PAS-DE-CALAIS

Le Crime de Pont-du-Gy

Nous avons dit que Coustenoble s'était reconnu l'auteur de l'audacieuse agression commise au Pont-du-Gy, près d'Arras.

Ajoutons que l'inculpé a reconnu que c'était bien lui qui avait voulu monter dans la voiture de M. Boisleux, de Filescamps, pour tenter contre celui-ci un nouveau coup. M. Boisleux ne put faire lâcher la bride de son cheval qu'en le cinglant de coups de fouet.

Arras. — *Exercices d'embarquement.* — Le 33e de ligne s'est rendu hier soir, musique en tête, à la gare d'Arras où il a procédé à d'intéressants exercices d'embarquement.

L'emprunt. — La souscription à l'emprunt municipal du démantèlement prendra fin demain samedi à cinq heures du soir. Avis aux retardataires.

CALAIS

Disparition. — Le sieur Gaston Vassout, âgé de 82 ans, natif de Calais, demeurant rue Léonard de Vinci, 3, a subitement disparu de son domicile. Les recherches faites jusqu'ici ont établi qu'il a été vu pour la dernière fois, dans les parages de la gare centrale, où il a quitté ses camarades, avec lesquels il avait pris quelques consommations.

Vassout était porteur d'une somme de 10 fr. environ, vêtu d'un veston et pantalon gris sombre, gilet de chasse marron, chapeau noir